Conférence de Jean REYNAUD, Eco-rudologue, Le 6 juin 2003 à VIRIVILLE

Jean REYNAUD étudie la gestion des déchets ménagers dans le cadre d'une réflexion sur le développement durable. Il prend en compte en premier lieu les problèmes d'environnement, les problèmes sociaux et enfin les problèmes économiques.

Présentation concrète à partir de l'étude commanditée par le SICTOM de la Bièvre auprès du bureau d'études TECSEN.

Le SICTOM de la Bièvre a été créé en 2001, il concerne 123 750 habitants et 137 communes. En juin 2001, il lance une étude pour le traitement des déchets *ménagers* qui devait prendre en compte la valorisation thermique.

Les déchets ménagers du SICTOM représentent 43 750 tonnes, soit 354 kg par habitant et par an. On voulait étendre le SICTOM à Vienne et au Royans.

L'étude comporte des volets technique, géographique et financier.

En septembre 2001, l'étude est confiée au bureau d'études TECSEN; elle est rendue en février 2002. Or quelques jours avant ce rendu, dans un document de synthèse du 22 janvier 2002, le SICTOM dit qu'il a pour vocation de choisir un nouveau mode de traitement, que le choix de l'incinérateur est le meilleur possible. Dix jours avant que l'étude ne soit remise, la commission départementale avait fait le choix du bureau d'études.

Contrairement aux chiffres annoncés, la population ne produit pas autant de déchets, car sont comptabilisés les déchets des commerçants, des administrations, etc. Le chiffre de 354 kg/ personne/jour est obtenu en divisant les kg de déchets collectés par le nombre d'habitants.

Si on considère les déchets des seuls ménages on obtient 700 g de déchets/personne/jour. Quand on trie et on composte, la quantité de déchets produite par jour et par personne n'est plus que de 300 grammes!

Les chiffres développés mettent l'accent sur les habitants, mais pas sur les autres producteurs de déchets.

Dans ces 43 750 tonnes, il y a les déchets triés récupérés dans les Points d'Apport Volontaire, soit 5750 tonnes, soit 13 % des déchets recyclés, ce qui n'est pas mal par rapport à Marseille! En Alsace, les habitants sont passés en 10 ans de 350 kg/personne/an à 77 kg déchets résiduels (plus que 20 %) qui vont ensuite à la poubelle et en décharge.

La collecte, le transfert et la mise en décharge à Penol d'une tonne d'ordures ménagères coûte 800 F/tonne (tandis que le traitement des déchets collectés dans les points d'apport volontaire coûte 10 fois moins : 80 F/t). Or TECSEN donne une grande amplitude de coût pour la mise en décharge qui est comprise entre 280F/t actuellement contre 250 F/t pour ses prévisions économiques.

Les Déchets Industriels Banaux (D.I.B.) représentent 27000 tonnes.

Quant aux Déchets des Activités de Soins, ils sont traités ailleurs par incinération ou stabilisation chimique ou physique (jets d'eau à 250 °C).

Les boues de station d'épuration sont épandues sur les champs, ainsi que les boues de papeterie. Il existe 9 déchetteries ; 2 centres de compostage à Villard-de-Lans et Penol ; 1 centre de tri sur Penol.

Il existe un incinérateur à Bourgoin-Jallieu et il est prévu d'en construire un autre pour le SICTOM.

La région Rhône-Alpes compte 20 incinérateurs, dont 4 en Isère. Un million de tonnes de déchets par an sont brûlés dans ce département.

La région Rhône-Alpes a rejeté 21 g de dioxines dans l'atmosphère en 2002. Ce chiffre paraît infime, mais en fait il correspond à la capacité d'absorption de 72 millions de personnes (10 pg/jour/kg de poids corporel - personne de référence : adulte de 80 kg), or la région Rhône-Alpes ne compte que 6 à 7

millions d'habitants. Il est vrai que toute la dioxine disséminée dans l'air n'est pas respirée, mais elle est répandue dans l'environnement.

En ce qui concerne le gisement de déchets, TECSEN prévoit une augmentation du fait de l'évolution démographique, ce qui est juste, mais aussi une augmentation de la production individuelle de +0,5 % par an, ce qui va à l'encontre de la législation : « on ne doit plus augmenter la quantité de déchets produite ». Entre 1990 et 1999, la production a augmenté de 2 % par an.

Une des conclusions énoncées par TECSEN dans les points faibles est le fort taux d'enfouissement. C'est vrai, mais ce n'est pas forcément un point faible. En effet, il n'existe pas de techniques pour supprimer véritablement les décharges. Les U.I.O.M. réduisent la quantité de déchets qui terminent en décharge, mais en contribuant à la pollution atmosphérique et en générant des produits bien plus toxiques que le mélange initial. Une autre façon de détourner de la décharge les ordures ménagères, c'est le tri qui permet le recyclage « matière », et le compostage des fermentescibles.

Avec la loi de 1992, l'objectif des parlementaires était de réduire la quantité de déchets mise en décharge. Il faut savoir que les décharges occupent 100 fois moins de place que le réseau routier, mais les déchets symbolisent le rejet!

Une décharge bien gérée ne génère pas de problèmes d'odeurs...

Croire que l'alternative au décharges est l'incinération, c'est faux ! L'incinération permet seulement de réduire la quantité de déchets mise en décharge. Sur une tonne de déchets incinérés, il reste 250 à 350 kg de résidus solides qui doivent aller en décharge ou seront utilisés en remblai routier. Selon la concentration en métaux lourds des mâchefers, ceux-ci sont classés en trois catégories : deux catégories doivent être mises en décharge ; une seule de ces trois catégories peut-être valorisée en technique routière dans des conditions très précises, cela d'après une circulaire du 9 mai 1994. Mais il arrive que les mâchefers soient utilisés par exemple en sous-bassement pour des zones industrielles, ce qui est très grave.

30 % des déchets iront de toute façon toujours en décharge ; car l'incinération produit 25 à 30 % de mâchefers et 2 à 5 % de Résidus d'Epuration des Fumées des Incinérateurs d'Ordures Ménagères, voire 10 % si la filtration des fumées était bien faite. Ces R.E.F.I.O.M. doivent être stockés dans des décharges de classe I, ce qui coûte 1800 F/tonne et à Bellegarde (Gard) 2000 F/tonne.

Il y a aussi une autre technique pour produire moins de déchets : c'est la réduction à la source qui concerne tous les individus. C'est notre manière de vivre, de faire qui est concernée. La réduction à la source doit venir d'une vue différente de notre comportement par rapport aux produits et de la sensibilisation dans les écoles.

Il faut mettre en liaison la durée de vie d'un produit avec sa durée d'utilisation. Un exemple : une veste a une durée de vie de 50 ans, mais sa durée d'utilisation est de 5 ans. Quitter le vêtement ne veut pas dire arrêter sa durée réelle de vie. Si je ne l'utilise plus, d'autres peuvent l'utiliser. Cette veste pourra ainsi avoir une durée de vie plus longue. Le même raisonnement peut être fait pour les sachets en plastique que l'on peut remplacer par des paniers...

On peut réduire de 50 % notre poubelle en changeant de comportement individuel.

Parmi les 70 Plans Départementaux d'Elimination des Déchets étudiés, seulement deux étudient la réduction à la source (celui des Alpes de Haute Provence et de....???).

En 2015, l'étude de TECSEN ne prévoit que 16 % de déchets recyclés avec les P.A.V., soit 8400 tonnes. Il y aura donc un gisement de l'ordre de 75 000 tonnest à traiter

- 45 000 t d'O.M. résiduelles produites par le SICTOM de la Bièvre ;
- 25 000 t d'O.M. du SYVROM de Vienne;
- 0 à 10 000 t de boues, D.I.B. assimilables aux O.M. ou d'échanges d'O.M. avec une U.I.O.M. voisine.

Différentes propositions sont faites pour traiter ces déchets :

- valorisation thermique;
- compostage des F.F.O.M. (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) et valorisation thermique;
 - méthanisation et mise en décharge de classe II.

Mais on pourrait très bien avoir 30 à 40 % de détournement de déchets, soit 22 500 à

30 000 tonnes, alors que seules 8400 tonnes sont récupérées dans les P.A.V..

Composition d'une poubelle :

- 13,1 % de verre ;
- 4,2 % de métaux (fer, aluminium...)
- 6,8 % d'incombustibles divers.

Dans une poubelle, il y a déjà 25 % d'incombustibles. Il reste donc 75 % de déchets incinérables :

- 20,2 % d'humidité, à savoir l'eau provenant des fermentescibles (70% d'eau dans 28,8 % de la F.F.O.M.);
- 25,3 % de papier-cartons
- 11,1 % de plastiques ;
- 2,5 %de textiles;
 - 3,2 % de textiles sanitaires;
 - 4,6 % de combustibles divers ;
 - 0,4 % de déchets ménagers toxiques.

Or si on incinère 84 % (100%-16% de déchets recyclés) des déchets, ce chiffre est en désaccord avec le Plan Départemental d'Elimination des Déchets, qui prévoit un recyclage de 40 %. La circulaire VOYNET de 1998 prévoit un recyclage matière de 50 %.

Alors, qu'est-ce qui va être brûler ? On va brûler le verre et les métaux qui passent dans les incinérateurs car les exploitants font payer à la tonne entrante. Plus il y a de tonnes d'O.M. à incinérer qui entrent, plus les exploitants encaissent de l'argent des collectivités. Si on fait payer au forfait annuel, les entreprises brûleront que ce qui vaut être la peine d'être brûlé, et ce sera tout cela qu'on pourra détourner de l'incinérateur.

Ces 84 % d'O.M. résiduelles (végétaux, papier, carton, plastiques...), a-t-on intérêt à les brûler, alors que la majorité est recyclable (de l'ordre de 75 à 80 % de la totalité des O.M.)?

Un document de présentation du projet du SICTOM aux élus dit que :

- « sur les 40 % de déchets recyclables de notre poubelle (fermentescibles non inclus),
 50 % maximum peuvent être recyclés, ce qui représente au maximum 15 à 20 % du poids de la poubelle » ;
- « que sur les 32 % de déchets fermentescibles de notre poubelle, 30 % maximum peuvent être valorisés, ce qui représente au maximum 8,5 % du poids de la poubelle ».

Pourquoi une telle affirmation? Pour que le four d'un incinérateur fonctionne dans de bonnes conditions, il doit atteindre une température de 850 °C. Pour cela, il faut introduire des matériaux à pouvoir calorifique élevé comme le papier, le carton, les plastiques. C'est pourquoi l'incinérateur empêche le recyclage de la totalité de ce qui peut l'être! A Marseille, il a été dit que si on parvenait à un taux de recyclage de 20 %, on ne pourrait pas à brûler les O.M., il faudrait ajouter du fioul. Par contre, si on ne recycle que 5 %, alors l'incinérateur pourra fonctionner. Si on recycle trop, on ne peut plus incinérer!!!

Dans les conclusions de l'étude TECSEN, on truque le résultat, en ne prenant pas en compte les possibilités de récupération de matière sèche par le tri.

8600 tonnes, cela représente 16 % de recyclage. Sur les 53 300 t de déchets qui seront produits en 2015 par le SICTOM de la Bièvre, il ne faut mettre en décharge que 10 000 tonnes et non 17 000 t comme TECSEN le dit pour la solution « méthanisation et mise en décharge de classe II ». On arrive donc à la conclusion opposée.

La valorisation thermique va s'élever à 960 F/ tonne, en réalité à 1100 F/tonne avec la mise en décharge des résidus de l'incinération (??? dans le document, le coût de l'incinération, collecte, transfert et traitement est de 1127F/tonne; l'incinération seule coûte 600 ou 630 F/tonne selon le cas de figure). Le coût de la méthanisation s'élèvera à 800 F/tonne, à 900 F/tonne avec la mise en décharge.

TECSEN dit que le coût est acceptable et maîtrisé avec un incinérateur.

A Cluny, en Saône et Loire, à proximité de l'incinérateur, une fermière présente dans son lait maternel une concentration en dioxines 40 fois supérieure à la norme.

Il faut 7 ans pour éliminer la moitié de la dioxine ingurgitée.

Les sous-produits de l'incinération sont les mâchefers qui sont, pour certains, valorisables en remblai routier, et les cendres volantes ou R.E.F.I.O.M..

La capacité de traitement prévue est de 52 000 tonnes. Un incinérateur est dimensionné pour une capacité. Pour qu'il soit rentable, il faut qu'il fonctionne à son maximum de capacité. Si 10 % en moins de déchets entrant, la rentabilité chute de 20 %.

Cas de LUNEL-VIEL.

Cas de MANSPACH dans le Haut-Rhin. Le syndicat a changé d'orientation et de secteur. Les habitants ont été obligés de mélanger aux O.M. résiduelles les plastiques triés afin d'alimenter un incinérateur.

Il y a là un problème de fond car en France, les collectivités locales passent des contrats avec les exploitants et elles sont obligées de fournir les tonnages voulus d'O.M.. En Allemagne, les contrats ne garantissent pas aux exploitants les quantités d'O.M., et des incinérateurs ont été amenés à fermer.

En France, les incinérateurs font passer les citoyens et les élus sous la coupe de deux grands groupes : La Lyonnaise des Eaux et Vivendi. Le rapport GAILEC ???, député U.M.P. en 1997 écrit « il est à craindre que deux grands groupes privés, qui ont déjà 40 % du marché, ait un jour le monopole du traitement des O.M.. » sens du texte, mais il n'est pas noté mot à mot ????

Ce ne sont pas les plus petits incinérateurs qui polluent le plus. Le plus polluant est celui d'ANNECY.

Si on s'en réfère à la Directive Européenne de 2002 traduite par l'arrêté ministériel de 2002, 95 à 99 % des polluants des rejets aériens doivent être captés par des filtres, mais par exemple il reste encore 0,5 mg de mercure m³ d'air rejeté. 1 tonne d'O.M. brûlées dégagent 5800 m³ de gaz, soit 2,9 g de mercure disséminé dans l'environnement. Pour une usine qui traite 52 500 tonnes de déchets par an, comme le prévoit le SICTOM de la Bièvre, ce sont 152 kg de mercure qui sont rejetés au cours d'une année d'exploitation et 100 tonnes de produits toxiques.

Si la norme de 0,1 ng/m³ est respectée, cela représente de l'ordre de 30 mg de dioxines, soit la quantité de dioxines que peuvent tolérer 103 000 habitants équivalents adultes d'après la Dose Journalière Admissible de l'O.M.S. On ne peut pas dire que ce n'est pas toxique!

La quantité de mâchefers produits sera de 15 000 tonnes, ce qui représente 181 tonnes de produits toxiques dans les mâchefers, dont 3 kg de mercure et 31 kg d'arsenic. C'est la circulaire du 9 mai 1994 qui prévoit la possibilité de valoriser ou non les mâchefers.

Il faut aussi préciser qu'il y a des rejets aqueux à traiter, dont on connaît les concentrations, mais pas les flux.

Ce sont les normes réglementaires les plus contraignantes qui ont été à l'origine de ces calculs.

Est-on obligé d'utiliser l'incinération?

L'interprétation de la loi du 15 juillet 1975, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 est assez précise : un déchet qui devient plus polluant lorsqu'il est traité par incinération que quand il va en décharge, ne doit pas être traité ainsi. Les résidus d'incinération sont plus polluants que les déchets produits initialement, et ils contiennent des dioxines qui n'existaient pas avant. L'incinération devrait être bannie et interdite.

En Isère, le Préfet a traduit la loi de 1992 en définissant les déchets ultimes comme étant les résidus de l'incinération et la D.D.A.F. a cautionné cela, alors que cette interprétation est fausse et que le Ministère de l'Agriculture a adressé aux Préfets une lettre du 28 juin 1994, dans laquelle il reconnaît que les incinérateurs produisent des dioxines toxiques.

Mais Michel BARNIER est intervenu auprès de la Commission Européenne contre la Directive Européenne du 4 novembre 1994 car celle-ci « va remettre en cause les projets d'incinérateurs si ceux-ci doivent respecter des normes aussi draconiennes ».

Les habitants de Gilly-sur-Isère, où l'incinérateur a recraché des quantités faramineuses de dioxines, pourraient se retourner contre Michel BARNIER qui a retardé l'application de la norme Européenne à l'année 2000.

En conclusion : les exploitants d'incinérateurs sont comme les rois mages. Il apportent de la myrrhe pour nous faire croire des choses qui n'ont pas lieu, de l'encens avec la pollution de l'environnement par les fumées des incinérateurs et de l'or qu'ils mettent dans leurs poches.

Questions/réponses

Monsieur BACHASSON: avec le développement durable, on veut répondre aux besoins actuels de développement et de santé, sans nuire aux générations futures. Michel AUGIER, ancien Président du SICTOM a été l'artisan du tri; les citoyens ont été encouragés à aller dans ce sens; mais nous avons encore un rôle à jouer dans l'éducation des citoyens. Nous sommes favorables à l'augmentation du tri, mais dans quelle mesure pouvons-nous actuellement répondre à la situation de gestion des déchets par le tri?

Il y a eu des problèmes d'environnement avec les incinérateurs car le matériel était vieux. Actuellement, le matériel doit permettre d'avoir le maximum de garantie.

N'y-a-t-il que les incinérateurs qui soient générateurs de dioxines ? Le tri doit continuer à évoluer, Madame BACHELOT va dans ce sens.

1^{ère} réponse : les incinérateurs de la nouvelle génération pollueront moins. A SAINT-OUEN, il n'est pas polluant.

En 2002, sur 15 des plus grands incinérateurs français, une seul tient la norme de 0,1 ng/m3 de dioxines !

On dit que ce sont des technologies au point ! Ca tient au début, mais il y a une dégradation des mécaniques.

2^{ème} réponse : la principale source de dioxines avec les incinérateurs, c'est la métallurgie, mais dans ce domaine il n'existe pas d'autres méthodes. Par contre il existe des alternatives à l'incinération : le compostage, le recyclage.

A Creusot-Monceau-Les-Mines (vérifier l'orthographe), ils sont arrivés à 70 %, en un an.

Il faut mettre le paquet sur le tri, il faut sensibiliser les gens. En 1992, il a été donné un délai de 10 ans. En 2002, Roselyne BACHELOT n'a pas mis le couteau sous la gorge de maires. Elle a supprimé la loi, même si elle n'a pas le droit de la faire. Les collectivités n'ont pas assez fait d'efforts.

Remarque : dans la Bièvre, cela fait quatre ans que le tri et les Points d'Apport Volontaire sont en place. Avant il a fallu monter les dossiers.

Problème posé par Jean REYNAUD : Quel est l'intérêt pour les élus d'avoir un incinérateur. Normalement, ils n'ont aucun intérêt. Pourquoi sont-ils amenés à cela ? Quelques élus prennent en charge un dossier et disent « c'est comme ça ». Si vous avez un esprit critique, vous voyez des incohérences dans l'étude, mais il faut prendre le temps... Les associations, il y a longtemps qu'il n'y a plus de concertation avec elles, il n'y a pas eu de discussion.

Le meilleur endroit pour mettre l'incinérateur est PENOL, c'est bien mieux que le site de l'aéroport.

Des décisions sont prises, sans que les gens ne soient au courant. Il y a des conflits sur les termes. Si on n'a pas d'intérêt financier, le seul intérêt est de dialoguer avec la population. Faîtes un référendum. Si il y a un incinérateur, la population l'aura choisi.

La production des emballages

C'est un problème important, d'autant plus avec la création d'Eco-Emballages par Antoine RIBOUD. Les industriels ont trouvé une astuce pour légitimer les emballages, à savoir taxer les emballages et donner l'argent aux collectivités locales. Mais au bout de 5 ans, Eco-Emballages n'avaient pas donné aux collectivités locales les intérêts de l'argent placé.

Le papier qui est porté dans les conteneurs à papier permet un meilleur recyclage du papier. Dans les conteneurs à emballages, on ne recycle pas grand chose ; ils servent surtout sur le plan financier.

Avant l'implantation d'une grande surface (plus de 300 m2), les élus peuvent exiger la création

d'une déchetterie et d'un P.A.V. sur le site.

Intervention de Charles PAYAN

Dans le document adressé par le SICTOM aux élus des municipalités, il est dit que les dioxines

sont responsables d'un cas de cancer sur 83000, alors que l'INSERM parle d'1 cas sur 400.

Les scientifiques n'ont pas établi de lien précis entre cancers et incinérateurs. A Besançon, il n'est pas encore possible de conclure qu'il existe un lien direct entre cancers et incinérateurs. Il faut prouver que ce sont les dioxines qui sont responsables des cancers, et que n'interfèrent pas d'autres sources de polluants non identifiées.

N.B.: depuis la conférence du 6 juin 2003, les résultats de la deuxième étude épidémiologique de

Besançon ont été connus et indiquent que le lien supposé est réel.

En France, il n'existe pas d'études épidémiologiques suffisantes, et la preuve scientifique n'existe pas. En Angleterre, des statistiques épidémiologiques sont réalisées car les médecins transmettent leurs informations. Dans le Sud-Est de Londres, fonctionne un incinérateur de 400 000 tonnes autour duquel le taux de cancers est plus élevé.

L'INSERM utilise des modèles probabilites pour annoncer les chiffres cités précédemment.

Quelles sont les alternatives à l'incinération?

Il faut changer nos habitudes de consommateur. Nous ne sommes pas obligés d'aller au supermarché; nous pouvons acheter des produits qui durent longtemps.

Il n'est pas possible actuellement d'aller faire de la récupération dans les déchetteries pour

réutiliser, pour réparer.

Il est possible de mettre en place des projets qui aient du sens.

Une biostation locale pourrait gérer localement l'énergie, l'eau et les déchets.

Avec les boues de station d'épuration et le fumier, on peut produire du biogaz.

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets prévoit la réduction à la source. Il s'agit de le développer dans les écoles et localement. « Le global » ne peut pas se faire sans « le local ».

La technologisation des déchets est un problème. Auparavant, les Gitans récupéraient. Actuellement, avec l'hygiénisation, ce n'est plus possible de le faire.

Ce qui peut être un déchet pour les uns, peut intéresser un autre et être récupéré.

Les vide-greniers constituent un moyen de réutiliser intéressant.

Nous avons proposé de transformer les déchetteries en centres de consigne. Les citoyens effectuent ainsi un pré-tri et en échange on leur donne de l'argent.

Monsieur AUGIER propose de faire payer le tonnage embarqué afin de responsabiliser les gens. La taxe n'est pas incitative, les quatre impôts sont regroupés et on ne mesure plus lecoût des O.M.. Pour l'usager, la redevance est plus juste.

La réponse de Jean REYNAUD est la suivante : cela implique de modifier le système de poubelles, ce qui est coûteux et certains vont mettre leurs poubelles dans la rue. Il vaut mieux payer ceux

qui trient : c'est positif et on arrive au même résultat.

Une personne de Revel-Tourdan s'exprime. Le culte du feu remonte à la nuit des temps. Ses voisins ont de grands sacs de déchets et ils brûlent leurs déchets verts.

Les propriétaires d'incinérateurs et les élus privilégient le feu, ils disent valoriser l'énergie. Il vaut

mieux valoriser la matière. Il est important d'aller dans les mairies pour l'expliquer aux élus.

A Paris, on ne trie pas et une usine d'incinération de 650 000 tonnes a été construite à Saint-Ouen dans le département 93 de Seine-Saint-Denis où vivent tous les relégués de la société, soit 3 millions d'habitants qui produisent 500 000 tonnes de déchets. En Seine-Saint-Denis, on met en décharge pour les besoins de la population locale!

Le feu est purificateur pour les hygiénistes : il détruit les microbes. Mais il dégage beaucoup de produits chimiques !